

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 6 décembre 2023**

Numéro Délibération	75/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

*Convocation transmise le 30 novembre 2023*

objet de la délibération **Montpellier Méditerranée Métropole – Rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'exercice 2022 - Présentation**

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Béangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂ – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂ / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

**Excusés :** /

**Absente :** Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Madame Cathy ITIER rapporte l'affaire ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13 et suivants, et L. 2224-5, Montpellier Méditerranée Métropole nous a adressé, compte tenu des compétences qu'elle exerce, les rapports visés ci-dessous :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour 2022,
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'eau brute pour 2022,
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets pour 2022.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance de ces rapports, tels que transmis avec la convocation à la présente séance et mis à la disposition du public au siège de la Métropole.

Le conseil municipal prend acte de la présentation, pour l'exercice 2022, des rapports sur le prix et la qualité des services publics Assainissement – Eau Potable et Eau Brute - Prévention et gestion des déchets de Montpellier Méditerranée Métropole.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne